



Charte d'utilisation de l'iPad – année scolaire 2018/19

Les conditions d'utilisation de l'iPad, les usages attendus et les responsabilités sont définies par le présent document et vient en complément de la Charte Informatique de l'établissement

Cette charte est acceptée sans réserve. La signature de l'élève et du ou des responsables légaux de l'élève est obligatoire et conditionne la mise à disposition du matériel.

- 1- Le matériel mis à disposition n'est pas la propriété de l'élève ou des responsables légaux. Il est la propriété de l'établissement Notre-Dame de la Providence à Orchies jusque la fin de l'année scolaire de 3ème.
- 2- La tablette utilisée en cours doit être l'iPad distribué par l'établissement. Dans un cas contraire, la tablette apportée sera confisquée, donnée à la vie scolaire et rendue aux responsables légaux en personne.
- 3- La revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt, la location du matériel mis à disposition sont strictement interdits. L'usage du matériel est réservé à l'élève dont l'identité figure sur le contrat de location.
- 4- L'élève s'engage à respecter constamment les préconisations d'utilisation. Ce matériel est placé sous la responsabilité et l'autorité des responsables légaux.
- 5- La tablette est destinée à un usage STRICTEMENT pédagogique. L'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'établissement ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'établissement. Le contenu de la tablette peut être inspecté en tout temps par l'ensemble du personnel. L'iPad doit être utilisé dans des lieux ciblés (salles de cours et permanence).
- 6- Il est interdit d'archiver des contenus personnels.
- 7- Il est strictement interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollant, écriture sur la housse) et de sortir l'iPad de sa housse de protection.
- 8- L'élève s'engage à ne pas modifier la configuration initiale de l'appareil, à ne pas supprimer les applications et à ne pas procéder au débridage de l'appareil. Ces opérations entraînant l'annulation de la garantie par le fabricant, l'établissement demandera dans ce cas le remboursement du matériel.
- 9- Les pannes, casses, vols sont pris en charge.
- 10- Le chargeur de batterie et le câble ne doivent pas être amenés dans l'établissement, sauf demande expresse et écrite d'un enseignant.
- 11- La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'établissement. Aucune intervention externe, même dans un Apple Store, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et la maintenance technique est acquises pour la durée de la location, l'élève s'adressera alors à M. Darras, responsable de la Vie Scolaire.
- 12- Des restrictions sont configurées sur la tablette. Cependant, il est important que les parents contrôlent régulièrement le contenu de l'iPad.
- 13- Il est interdit d'enregistrer, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'élève ne détient pas les droits.
- 14- Dans le cas d'un sinistre, le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation. Il pourra être fait appel à la responsabilité financière des responsables légaux en cas de manquement grave ou de sinistres répétés.
- 15- En cas de vol ou de détournement, une plainte devra être déposée auprès des services de police ou de gendarmerie. En cas de perte, vous devrez déposer une main courante auprès des mêmes services.
- 16- Toute utilisation de l'iPad est soumise au règlement intérieur du collège. Tout manquement entraînera les sanctions adéquates.
- 17- Tout problème doit être immédiatement signalé auprès de l'établissement. Tout manquement à cette présente charte sera signalé par courrier aux responsables légaux.

En tant qu'élève utilisateur de l'iPad, je m'engage à respecter au quotidien les points suivants :

- Je n'ai pas le droit de filmer, de prendre des photos, de faire des enregistrements sonores de quiconque. Les films, photos ou enregistrements seront faits uniquement dans le cadre de séances pédagogiques avec l'accord de l'enseignant.
- Je prends soin de mon iPad : je le transporte de façon sécuritaire, je le garde dans son étui.
- Je m'assure que ma tablette est chargée à 100% avant mon arrivée au collège. Je pense donc à la brancher à la maison tous les soirs. Il ne sera pas possible de charger ma tablette en classe.
- Les mises à jour requises doivent être faites à la maison.
- En classe, le volume de mon iPad est éteint à moins d'une demande contraire du professeur.
- Je m'engage à laisser actif l'Airplay et la wifi.
- J'ai avec moi des écouteurs que j'utilise à la demande de l'enseignant.
- Dès le début d'un cours, mon iPad est fermé et rangé dans mon sac. J'utilise mon iPad SEULEMENT lorsque l'enseignant me le permet.
- Je m'engage à ne pas modifier la sonnerie de réception des messages et mon nom.

M et/ou Mmeparent(s) de (nom et prénom de l'élève)

avons pris connaissance de la charte et nous engageons à la respecter.

Date et Signature,

Les Parents

L'élève

Le Chef d'Etablissement
PH. BESIN